

JOURNAL ÉCHO D'ARGENTENAY



AOÛT 2024





Demande de Permis de Construction



Le printemps est arrivé et le temps des rénovations aussi! La municipalité de St-Eugène tient à rappeler que vous devez obtenir un permis AVANT la réalisation de vos travaux afin de ne pas retarder vos projets, Veuillez prévoir un délai entre votre demande de permis, l'étude et l'émission de celui-ci.

Remplissez le formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Remettez-le dûment rempli.

Après l'étude du dossier, nous émettrons votre permis ou certificat d'autorisation et vous pourrez réaliser vos travaux en toute quiétude

Spectacle d'été 2024



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



Vous êtes amateur de chasse ?
Vous aimez la pêche ?

À St-Eugène d'Argentenay, le spectacle « Le Cabaret Chasse et Pêche » vous raconte l'histoire d'une famille ayant conçu un cabaret surprenant présentant leurs meilleures anecdotes. On vous offre tout l'été des histoires d'originaux et de truites dans notre nouvelle salle de présentation en formule apportez votre consommation.

Une treizième année à St-Eugène qui va sûrement marquer l'histoire... de la chasse et de la pêche

Quand : Du 10 juillet au 08 août 2024, les mercredis
et les jeudis, à 19h30

Où : À la salle communautaire de St-Eugène



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 07 juin 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 07 juin 2024 à 19:00 à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Alexandre Dufour
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absent : M. Dario Perron

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-06-077

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2024-06-078

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 06 mai 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2024-06-079

COMPTES PAYÉS DE MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de mai 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 121 319.64\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de mai 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 121 319.64\$.

COMPTES PAYÉS DE MAI 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	117 258.05\$

SALAIRES PAYÉS DE MAI 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	12 653.87\$

RÉSOLUTION 2024-06-080

PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30-04-2024

ATTENDU QUE selon l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer lors d'une séance de conseil un état des revenus et des dépenses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les états financiers au 30 avril 2024 soient présentés aux membres du conseil à titre informatif.

RÉSOLUTION 2024-06-081

MARCHE SP

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une demande concernant une demande d'aide financière concernant la marche SP 2024

ATTENDU QUE l'événement de financement permet l'avancement de la recherche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay ne versent pas de montant cette année.

RÉSOLUTION 2024-06-082

À L'EAU PÉRIBONKA

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une invitation concernant l'évènement le plus sportif de la MRC de Maria-Chapdelaine, soit À l'eau Péribonka qui se déroulera du 25 au 27 juillet 2024;

ATTENDU QUE le souper fesse de bœuf se tiendra vendredi, le 26 juillet 2022 sous le chapiteau au bord de la rivière Péribonka;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident de ne pas acheter de billets cette année

RÉSOLUTION 2024-06-083

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011-RELATIVEMENT A L'UTILISATION D'UN CONTENEUR ASSOCIE A UN USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 135-2011 de Saint-Eugène-d'Argentenay est entré en vigueur le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un conteneur est déjà autorisé dans les zones à vocation dominante Agricole (A) et Agroforestière (AF) pour l'entreposage sous certaines conditions relativement à leur intégration au site et à l'amélioration de leur aspect extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite également autoriser l'utilisation de conteneurs lorsqu'ils sont associés à un usage principal commercial ou industriel selon des conditions assurant leur intégration dans l'unité de voisinage ainsi que l'amélioration de leur aspect esthétique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°223-2024 a été adopté à une séance spéciale du conseil, tenue le 29e jour d'avril 2024, sous la résolution N°2024-04-063;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 06 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du deuxième projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement portant le N°223-2024 a été adopté à une séance régulière du conseil, tenue le 06 mai 2024, sous la résolution n° 2024-05-074 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune requête de demande de participation à un référendum n'a été transmise relativement à une disposition de la version révisée du second projet du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 223-2024 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2024-06-084

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT N°225-2024 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N°S.Q. -04-06 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Madame la conseillère Mme Véronique Belley donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure une modification au règlement portant le numéro S.Q.-04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la sureté du Québec.

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame la conseillère Mme Véronique Belley

RÉSOLUTION 2024-06-085

OFFRE DE SERVICES- ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une aide financière du Conseil du Patrimoine religieux du Québec dans le Volet 1 - Incubateur à projets de requalification;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions sur invitation pour une offre de services pour avoir une étude de préfaissabilité relative au réaménagement de l'église;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions;

- Les Maîtres d'œuvre, architectes 13 300\$
- EPA Architecture 14 100\$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous voulions travailler avec une firme différente de celle qui a travaillé avec le projet de l'église à St-Augustin;

QUE le conseil engage la firme EPA Architecture, selon l'offre de services professionnels reçu pour effectuer le mandat et que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat.

RÉSOLUTION 2024-06-086

DÉPÔT AU VOLET 1 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA

ATTENDU QUE selon les données de l'institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a créé le Programme de soutien à la démarche "municipalité amie des aînés" (MADA) afin de soutenir les municipalités et

les MRC qui entreprennent une telle démarche en vue de réaliser une politique des aînés et un plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE le "Programme de soutien à la démarche MADA" est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés, lequel programme vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités du vieillissement actif;

ATTENDU QU'un appel à projet est en cours pour soutenir les milieux dans "le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés".

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay dispose actuellement d'une politique Familles, Aînés et Saines Habitudes de vie qui arrive à échéance en décembre 2024.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite actualiser sa politique et procéder pour ce faire à de nouvelles consultations afin de se doter d'un nouveau plan d'action.

ATTENDU QUE la MRC se propose de mettre à disposition sa ressource en développement social afin d'accompagner les milieux dans ce processus.

ATTENDU QUE cette ressource jouerait un rôle pivot dans le milieu, notamment pour :

- Dresser un bilan du dernier plan d'action et procéder à l'actualisation du portrait social du milieu.
- Coordonner la mise en place des consultations et accompagner les acteurs locaux dans leur réalisation.
- Rédiger et proposer une nouvelle politique actualisée.
- Mobiliser les acteurs-clés, mettre en place des comités de suivi et mettre en œuvre les futurs plans d'action municipaux.

ATTENDU QUE la Municipalité est l'une des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine et que le conseil de celle-ci est favorable à soutenir ses municipalités locales dans la mise en œuvre de leur plan d'action respectif;

ATTENDU QUE la MRC est admissible à présenter une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du MSSS, somme qui permettra entre autres de payer la ressource MRC mais également de financer les consultations dans le milieu.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

- Confirme sa participation à la demande d'aide financière collective qui sera adressée par la MRC de Maria-Chapdelaine au Secrétariat du MSSS et;
- Est d'accord sur le fait que les travaux visés le seront sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine.

RÉSOLUTION 2024-06-087

OFFRE DE SERVICES- CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBIT

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire une campagne de mesures de débits pour une période de 6 à 8 semaines ce printemps;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil décide de donner le contrat à Can-Explore selon l'offre de services professionnels reçu au coût de 6 940,00\$ plus les taxes et que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat.

RÉSOLUTION 2024-06-088

DÉPÔT AU PROGRAMME - PRIMA

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique famille et aînées;

ATTENDU QUE de cette politique, nous avons un plan d'action et quelques problématiques avaient été identifiées;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer la qualité de vie de ces personnes aînées; favoriser le vieillissement actif des citoyens au sein de sa communauté et améliorer l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

RÉSOLUTION 2024-06-089

DEMANDE D'ANALYSE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DE DÉPLACER LA LIMITE DE VITESSE DE 50 KM/H

ATTENDU QUE la sécurité de nos enfants est importante ;

ATTENDU QUE nous souhaitons faire déplacer la zone du 50 km devant le 720 Principale, car présentement la zone du 50 km commence devant le 571, Principale lorsqu'on arrive de Notre-Dame-de-Lorette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QU'une demande d'analyse approfondie et d'étude de sécurité soit faite auprès du Ministère des Transports pour déplacer la zone de 50 km;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au bureau régional du MTQ.

RÉSOLUTION 2024-06-090

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h03.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du lundi, le 08 juillet, le conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a adopté le **Règlement n°225-2024** ayant pour objet de modifier le règlement N°S.Q.-04-06 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme et applicable par la sureté du Québec.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à St-Eugène-d'Argentenay, ce 09ième jour du mois de juillet 2024.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE**

MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

RÈGLEMENT N° 225-2024

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N°S.Q. -04-06 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE, par l'adoption du règlement no S.Q.-04-06, le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a jugé nécessaire de réglementer les fausses alarmes;

ATTENDU QUE ledit règlement a été modifié à une reprise depuis ce temps afin d'ajuster les paramètres liés au montant des amendes et à quel moment, soit par l'entremise du règlement n°183-2019;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) pour lequel la dernière version est en vigueur depuis le 1er février 2020;

ATTENDU QU'en matière de prévention, la 3e action du SCRSI est celle de *<Maintenir, bonifier et harmoniser la réglementation dans toutes les municipalités>*;

ATTENDU QUE, lors de la dernière réunion du Comité de sécurité incendie de la MRC (aussi appelé CSIP) le 26 avril dernier, les membres ont unanimement résolu d'augmenter le coût des amendes relativement aux *<fausses alarmes>* compte tenu du vécu des ressources au cours des dernières années;

ATTENDU QUE les *<fausses alarmes>* mobilisent beaucoup de ressources humaines, d'équipements et de véhicules, ce qui impacte les budgets annuels des deux secteurs de services de sécurité incendie du territoire de la MRC (secteur *<Est>* et *<Ouest>*);

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente intermunicipale avec la Ville de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 07 juin 2024, de même qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR: MME VÉRONIQUE BELLEY

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

(résolution no 2024-07-101)

QUE le conseil de la municipalité de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adopte le règlement no 225-2024 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre *< Ayant pour objet de modifier le règlement no S.Q.-04-06 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec>*.

ARTICLE 3 : Règlements abrogés

Afin de faciliter l'interprétation et l'application du règlement no S.Q.-04-06 titré <Concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec>, le règlement N°183-2019 est abrogé à toute fins que de droit. Conséquemment, les articles nos 7 et 11 du règlement no S.Q.-04-06 sont abrogés.

ARTICLE 4 : Nouveau libellé en remplacement des articles 7 et 11 du règlement no S.Q.-04-06

L'article 7 du règlement no S.Q.-04-06 est dorénavant libellé comme suit :

<Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues au présent règlement, tout appel au cours d'une période de douze (12) mois pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement, de déclenchement inutile ou même causé par une erreur humaine. Les amendes pour de tels cas seront tarifées selon le tableau ci-après :

Résidentiel	Autre que résidentiel
1 ^{er} appel : avis	1 ^{er} appel : avis
2 ^e appel : 100 \$ d'amende	2 ^e appel : 500 \$ d'amende
3 ^e appel : 500 \$ d'amende	3 ^e appel : 1000 \$ d'amende
4 ^e appel : 1000 \$ d'amende	4 ^e appel : 1500 \$ d'amende
5 ^e appel : 1000 \$ d'amende	5 ^e appel : 1500 \$ d'amende

ARTICLE 5 : Procédures intentées

Le remplacement ou l'abrogation des articles 7 et 11 du Règlement numéro S.Q.-04-06 par le présent règlement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ainsi abrogé, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité dudit règlement remplacé jusqu'à jugement final et exécution.

ARTICLE 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi, soit le jour de sa publication.

Adopté en séance du conseil le 08 juillet 2024.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière

**Merci Mme Micheline Dufour de nous avoir partagé
plusieurs de ses bonnes recettes familiales!**

GÂTEAU AU LAIT CHAUD

BATTRE : 2 ŒUFS

AJOUTER GRADUELLEMENT 1 TASSE DE SUCRE

UNE PINCÉE DE SEL

BATTRE JUSQU'À MOUSSEUX



FAIRE CHAUFFER : ½ TASSE DE LAIT (NON BOUILLANT)

AJOUTER : 1 CUILLÈRE À SOUPE DE BEURRE

INCORPORER AUX ŒUFS

AJOUTER : 1 TASSE DE FARINE TAMISÉE AVEC

1 CUILLÈRE À THÉ DE POUDRE À PÂTE



FAIRE CUIRE À 350 DEGRÉS FARENHEIT 25 à 30 minutes app.

DÉLICIEUX AVEC UNE MOUSSE AUX FRAISES!

Activités d'été à faire au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Si vous cherchez quoi faire au Saguenay-Lac-Saint-Jean en été, vous avez cliqué au bon endroit. Voici nos 10 propositions d'activités pour les gens qui en sont à

leur première visite... ou ceux qui veulent redécouvrir la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Faire une croisière sur le Fjord

Des parois rocheuses à couper le souffle, une quantité d'eau impressionnante et même quelques mammifères marins. Vous pourrez voir tout cela en embarquant à bord des **Navette maritimes du Fjord**. Une occasion unique de découvrir la grandeur du Fjord-du-Saguenay. Les différentes croisières du Fjord sont tout simplement une activité familiale incontournable au Saguenay.

Voir de près des animaux

Une activité extérieure abordable à Saguenay qui plaira à tous, c'est bien entendu le **Zoo de Falardeau**. Ce centre d'observation de la faune vient en aide aux animaux en détresse en les soignant jusqu'à ce qu'ils soient aptes à revenir en nature. Vous pourrez les voir de très près et même manipuler certaines espèces. Vos enfants s'en souviendront longtemps!

S'amuser sur les parois de Fjord

Pour faire un parcours d'arbre en arbre rempli d'adrénaline, essayer une via ferrata offrant des panoramas magnifiques sur le Fjord-du-Saguenay ou faire de belles randonnées, un détour s'impose au **Parc Aventures Cap Jaseux**.

Assister à un spectacle incontournable à Saguenay

Pour les gens d'ici et d'ailleurs, c'est un incontournable. Le spectacle de la **Fabuleuse Histoire d'un Royaume** met en lumière les grands moments de l'histoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à travers un spectacle immersif époustouflant qui saura capter votre attention.

Visiter les artefacts de l'aviation

Situé à La Baie, le **musée de la Défense aérienne** vous propose de découvrir l'histoire de l'aviation militaire du Canada. Expositions multimédias et expériences de réalité augmentée vous sont proposées, en plus d'avoir la chance de voir de près d'anciens avions militaires. Le musée est également une activité captivante à faire lors des journées pluvieuses.



Avis à tous les propriétaires de cases Postales

Si vous ne désirez pas recevoir de circulaires et de publicité de toutes sortes dans votre case postale, vous pouvez signer afin de ne plus les recevoir.

Veillez remplir le formulaire et nous l'apporter à la Municipalité.

Exemption de circulaires

Date -----

Au-----, nous ne voulons plus de circulaires.
(Adresse Complète)

-----Responsable du courrier de cette adresse
(Nom en lettres moulées)

(Signature)

Prendre note que les MESSES et les ADACE reprendront **en SEPTEMBRE 2024.**



Nous offrons nos plus Sincères Condoléances
à la famille de Mme Hélène Gauthier décédée le 17 mai 2024.

Elle était la tante de M. David Lamontagne et de M. Martin Belley
de notre paroisse.

**Important Message du Club de L'Âge d'Or Harmonie de
St-Eugène et N.D. de Lorette**

Bonjour à vous tous anciens et nouveaux membres!

Veuillez prendre note que l'ouverture des Activités du Club aura lieu lundi le 23 septembre 2024 à 13h30. A cette occasion, il y aura renouvellement des cartes échues et vente de cartes pour les nouveaux membres.

Pour tous ceux et celles qui sont intéressés, cette année nous vous proposons de nouvelles activités.

Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin que l'on puisse faire un horaire.

Voici donc les activités suggérées.



- 1- Ballon tambour « Drumhit »
- 2- Yoga sur chaise
- 3- Café rencontre (1 fois par mois en avant-midi)
- 4- Jeux de société (scrabble, bingo, rummy)et toujours le lundi cartes, et baseball-poche.
- 5- Le jeudi soir de 18h30 à 21 heures PM baseball poche

Pour plus d'informations :

Mmes Françoise Imbeault 418-276-4295

Rachel Fortin 418-276-0099

Claire Perron 418-276-4297

Comme nous avons à cœur de garder bien vivant notre Club, votre présence et votre participation sont importantes

Au Plaisir de vous accueillir!

Le Comité de la F A D O Q



Le Comptoir Vestimentaire sera fermé
le mardi 30 juillet et le mardi 6 août 2024.

En cas d'un urgent besoin, vous pouvez communiquer avec un membre du Comité.
N'oubliez pas que nous recueillons seulement les vêtements propres et en bon état!



Mots Cachés

Dans le journal de Juin 2024, le tirage au sort a été fait
par Mme Ariane Patry
Félicitations à Mme Marie Claire Gauthier pour sa participation !

Pour le Mot caché du mois de Août 2024
merci de nous apporter votre réponse avant le **27 août 2024.**

Le gagnant se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$
au Restaurant 4 Saisons ou au Dépanneur JD.

Nom : _____ Téléphone : _____

Réponse : _____

MOT DE 7 LETTRES

JEU 15

Qui exprime le souhait

A	C	gosse	M	P	S
achemines	cœur	gruon	manie	pluvioter	semé
afin	créner	guano	masses	près	site
agni	D	H	matineux	Q	songer
airer	dodo	harmoniser	mesa	quadrillé	suce
alités	E	havage	mime	R	suraigu
anomie	écriteau	I	moisi	radical	T
auréoler	éditorialiste	ibis	N	restreindre	tôle
B	F	J	négliger	rêver	trac
baion	familiarisé	jaquelin	nirvana	rusé	trahi
baller	fichu	L	O	rutine	Z
bigame	G	lolita	obtenus		zandé
boulimie	gave	loriot	ouater		
bruit	glui		oups		

E	I	T	O	O	D	O	E	R	D	N	I	E	R	T	S	E	R
S	A	H	R	U	N	O	F	E	I	E	I	N	A	M	I	M	E
I	C	R	A	A	A	I	D	L	M	B	E	B	T	F	E	P	D
R	H	E	U	R	C	T	E	O	A	O	L	R	A	I	I	S	N
A	E	G	S	H	T	U	E	E	T	U	L	E	U	L	U	N	A
I	M	I	U	I	Q	O	E	R	I	L	I	M	R	T	L	R	Z
L	I	L	T	A	B	V	C	U	N	I	R	A	S	U	I	E	B
I	N	G	J	T	A	I	U	A	E	M	D	G	N	E	E	N	R
M	E	E	E	G	O	S	S	E	U	I	A	I	L	O	R	O	E
A	S	N	A	N	O	M	I	E	X	E	U	B	A	U	U	P	C
F	U	R	E	T	O	I	V	U	L	P	Q	L	A	I	I	R	A
S	S	H	A	R	M	O	N	I	S	E	R	A	O	L	R	N	G
H	U	C	U	A	E	T	I	R	C	E	L	E	O	L	A	E	N
A	R	R	M	D	R	E	V	E	R	I	S	R	G	V	I	O	R
V	A	E	O	I	U	E	L	O	T	E	I	S	R	N	I	T	A
A	I	N	I	C	S	I	T	E	M	O	P	I	A	A	O	G	A
G	G	E	S	A	E	T	S	E	T	U	N	I	B	M	N	S	F
E	U	R	I	L	E	D	I	T	O	R	I	A	L	I	S	T	E

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Françoise Imbeault
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Ghislaine Perron M. Normand Perron Mme Lucette Simard

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Yvonne Tremblay
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau
Représentant de la mun.	M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

DEA-Défibrillateur externe automatisé ⚡❤️



Saviez-vous qu'à St-Eugène-d'Argentenay un DEA est accessible? Dans le local du Comptoir Postal, disponible 24 heures par jour en tout temps! Sachez que si quelqu'un de votre entourage présente des signes d'arrêt cardiaque, vous pouvez emprunter cet équipement pour lui venir en aide. N'oubliez pas de contacter les services d'urgence en communiquant avec le 911. À la suite de l'utilisation de l'appareil, veuillez en informer la municipalité en contactant le 418 276-1787.





Excavation & Bordures
G. Rousseau

TÉLÉPHONE 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- > Excavation
- > Terrassement
- > Drain agricole
- > Tarière 10 à 16 po
- > Aménagement d'entrée résidentielle
- > Installation de bordures préfabriquées
- > Enfouissement de fil sans tranchée
- > Installation de poteaux de clôture & barrières



dufour & Frères Inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Martin Dufour

Location de machinerie lourde R.B.Q. : 1364-0206-42

132, route Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0W 1B0
Succursale : 103, rue Domtar, Dolbeau-Mistassini

Tél. bur. : **418 276-1478**
Télééc. : 418 276-0007
Cell. : 418 218-1478

dufourfreres@hotmail.com



Aux amateurs de kayaks et planches de pagaies!

Venez longer la belle Rivière-aux-Rats seul ou en groupe. Nous possédons 6 kayaks et 3 planches à pagaies.

10,00\$ par jour pour la location + 5.00\$ de dépôt pour les clés.

Le dépôt vous sera remboursé lors de la remise des clés.

À louer aux heures d'ouverture de la Municipalité.

Pour renseignements : 418.276.1787



AOÛT 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1 Spectacle Le Cabaret Chasse et Pêche À 19h30	2	3	4
5	6 Bibliothèque 18h30 à 19h30	7 Spectacle Le Cabaret Chasse et Pêche À 19h30	8 Spectacle Le Cabaret Chasse et Pêche À 19h30	9	10	11
12	13 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	14	15	16	17	18
19	20 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	21	22	23	24	25
26	27 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	28	29	30	31	